

Nyon, le 29 août 2019

## INTERPELLATION

### *Quels relais à Nyon pour les victimes de violences familiales ?*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018 est entrée en vigueur la loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD ; RSV 211.12),.

La LOVD s'applique notamment aux cas de harcèlement, de menaces ainsi que de violence physique, sexuelle, psychologique et économique qui surviennent au sein d'une relation entre des anciens ou actuel·le·s conjoint·e·s, partenaires enregistrés ou concubin·e·s faisant ou ayant fait ménage commun.

Elle vise à protéger les victimes de violence dans le couple et à mettre en place des mesures de prise en charge des auteur·e·s.

La LOVD donne des compétences de coordination à différentes instances dans le canton de Vaud.

Afin de garantir la protection effective des victimes de violence et d'atteindre efficacement la population nyonnaise, il est nécessaire que des relais et des aides soient accessibles directement et simplement au niveau communal.

Dès lors, les questions suivantes sont posées à la Municipalité:

1. A qui peut s'adresser une victime de violences familiales à Nyon ?
2. Existe-t-il un « guichet unique » permettant de recueillir les plaintes/demandes de tout type de la part d'une victime de violences familiales? Le cas échéant, est-ce envisagé ?
3. Existe-t-il une procédure de prévention et/ou de dépistage de violences familiales à Nyon?
4. Une formation spécifique est-elle dispensée dans les différentes structures communales (éducatrices/éducateurs, enseignant·e·s, SPJ,...) relativement aux violences familiales ?
5. La Police est-elle sensibilisée aux situations de violences familiales ?
6. Où les victimes de violence familiales peuvent-elles actuellement se réfugier à Nyon ? Existe-t-il un centre d'accueil provisoire du type MalleyPrairie (à Lausanne) ?
7. Quelle est la fonction du centre de consultation les Boréales de Nyon (antenne Ouest, av.Reverdil 8) ? qui est en charge de sa gestion ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Rachel Cavargna-Debluë  
Conseillère Communale PLR